

Campagne Nationale de Reboisement 2018

Allocution de Monsieur *Jules Doret NDONGO* Ministre des Forêts et de la Faune (Bertoua, le 04 mai 2017)

- Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Est ;
- Madame le Secrétaire d'Etat après du Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Monsieur le Président de la Cours d'Appel de l'Est ;
- Monsieur le Préfet du Département du Lom et Djerem ;
- Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua ;
- Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOR ;
- Monsieur l'Inspecteur Général ;
- Monsieur le Directeur des Forêts ;
- Messieurs les Délégués Régionaux ;
- Autorités administratives, civiles et traditionnelles ;
- Responsables militaires et des FMO ;
- Distingués invités ;
- Chers Collaborateurs,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il m'est particulièrement agréable de vous exprimer mes souhaits de bienvenue dans cette salle de fêtes du Lycée Technique de Kano, à l'occasion de la cérémonie solennelle de lancement de la Campagne Nationale de Reboisement pour l'année 2018.

Je voudrais dire à Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bertoua, combien nous sommes sensibles, la délégation qui m'accompagne et moi-même, aux civilités qu'il a bien voulu nous présenter.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Est et à son entourage, ensemble les forces vives de cette Région au dynamisme éprouvé, pour la chaleur de l'accueil qu'ils ont bien voulu nous réserver à Bertoua, et pour les délicates attentions dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée ici.

En effet, sous l'impulsion du Gouverneur de la Région de l'Est, Bertoua a décidé de donner une tonalité particulière à la cérémonie de lancement de la Campagne Nationale de Reboisement qu'elle abrite si majestueusement cette année. La mobilisation est impressionnante et exceptionnelle. Je crois pouvoir lire à travers ce déploiement sans précédent, une réelle volonté des populations de la Région de l'Est, de soutenir résolument l'action que mènent le **Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, ainsi que les pouvoirs publics, dans la recherche des solutions aux défis qui nous réunissent ici, et qui interpellent notre pays en matière de renouvellement de la ressource.

Merci à vous tous, qui avez eu l'amabilité de rehausser depuis hier, l'éclat de cette cérémonie.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Comme vous le savez, la présente cérémonie déclenche la mise en route de l'ensemble des procédures devant aboutir à l'octroi aux sylviculteurs et promoteurs des plantations forestières, des subventions du Fonds Spécial de Développement Forestier du Ministère des Forêts et de la Faune, pour la réalisation des activités de reboisement, relativement au calendrier sylvicole 2018.

Le thème choisi cette année pour le lancement de ces activités à savoir : **« Ensemble, luttons contre le changement climatique au moyen de la restauration des forêts naturelles dégradées »**, est en parfaite adéquation avec la dynamique autour des grands enjeux mondiaux de l'heure, qui sous-tendent la construction d'un avenir plus responsable, en vue de garantir un bien être durable de l'humanité.

Pour en cerner les contours essentiels, vous me permettrez de dresser un aperçu du sous-secteur forestier, notamment, la situation des forêts naturelles, et de consacrer quelques développements qui porteront tour à tour sur :

- la problématique du changement climatique et de la restauration des paysages forestiers dégradés ;
- les moyens de mitigation mis en œuvre ;
- et les défis pour la Campagne nationale de reboisement de 2018.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant d'aborder les points que je viens d'évoquer et qui vont meubler cet échange, permettez-moi avant tout, de vous présenter le sous secteur forestier dans ses grandes lignes.

En effet, au rang des atouts dont peut se prévaloir le Cameroun, figure en bonne place l'importance et la diversité des actifs écologiques et des services écosystémiques, résultant d'une couverture forestière globalement estimée à 22,5 millions d'hectares, représentant 46% du territoire national.

En dépit de la tendance haussière des valeurs d'indicateurs de suivi de la diminution du couvert forestier au Cameroun à savoir, les taux de déforestation et de dégradation qui sont respectivement de 0,14% et de 0,01%, il convient de souligner au regard des efforts multiformes consentis aussi bien par les pouvoirs publics que par les privés, que la gestion du patrimoine forestier national s'inscrit de plus en plus dans le sens de la durabilité.

A titre d'illustration, une superficie de 15 689 586 hectares de forêts du domaine permanent a été constituée, représentant environ 33% du territoire national.

Dans la même lancée, mon Département ministériel a opéré en 2012 et en 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'Etat, le transfert en gestion, respectivement de 151, 086 hectares d'actifs fonciers et forestiers aux collectivités territoriales décentralisées, et de 230, 422 hectares à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), en vue de leur aménagement, valorisation et restauration.

Au plan socio-économique, et selon une analyse macroéconomique réalisée par le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) en 2015, la contribution du sous-secteur forêt-faune est de 4 % du PIB hors pétrole. Selon cette même source, les emplois permanents et temporaires générés par les entreprises du sous-secteur sont respectivement de 7 766 et de 404. Les emplois informels quant à eux sont estimés à 20 681.

En terme de prospective et de développement de l'ingénierie, des approches de nouvelle génération ont été mises en place ou sont en cours au niveau du sous-secteur forestier, elles consacrent la transition opérée dans de nombreux domaines en matière de gestion durable des forêts. Il s'agit parmi les plus saillantes :

- de la révision en cours de la politique forestière et de ses instruments de mise en œuvre, afin de les arrimer aux nouvelles exigences en matière de gestion forestière, et de promouvoir la certification ainsi que la gouvernance forestière, grâce à la mise en œuvre des Accords de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre le Cameroun et l'Union européenne ;
- de la mise en place d'un Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière de deuxième génération (SIGIF2), afin de passer de la traçabilité documentaire à la traçabilité informatique des produits forestiers bois ;
- de la promotion de la transformation plus poussée du bois pour accroître les performances du sous-secteur dans ce domaine, et favoriser à terme, la possibilité de transformer localement toute la production nationale sur place ;
- des Directives d'inventaire d'exploitation pour supplanter au moyen du géo-référencement, les Normes d'inventaires d'exploitation de 1995 élaborées par l'ex-Office National de Développement des Forêts (ONADEF) ;
- du Concept de « Sylviculture de 2^{ème} génération » pour migrer du paradigme de « reboisement » à celui de « développement de la sylviculture et des chaînes de valeurs sylvicoles, à travers la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) destiné à supplanter le Programme National de Reboisement de 2006 ;
- etc.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour analyser la thématique principale de la présente cérémonie qui cible la zone écologique de forêt dense à laquelle s'identifie la Région de l'Est et bien d'autres de la partie méridionale du Cameroun, il me semble utile d'indiquer que, près de 80% des superficies exploitables sont déjà parcourues par l'exploitation forestière ou ont subi des actions anthropiques, avec une production moyenne annuelle de bois d'œuvre estimée à un peu plus de 2 millions de m³, essentiellement basée sur les forêts naturelles. Dans le même temps, les besoins en bois sur les marchés sont orientés de plus en plus vers les produits de plantations, et représentent environ 35% des parts au niveau mondial.

L'une des caractéristiques de l'exploitation forestière au Cameroun, faut t-il le souligner, est l'écrémage, pratique qui consiste en la sélectivité des prélèvements des arbres de qualité supérieure du point de vue du phénotype et de la génétique, et qui contribue à la perturbation ou à la destruction en moyenne de 5 à 10% du couvert végétal. Elle constitue l'une des causes principales de « l'érosion génétique » en milieu forestier.

Une illustration des risques qui pèsent sur les forêts naturelles, se réfère aujourd'hui au « Programme d'Emergence » du Cameroun, qui selon une étude récente du CIFOR, pourrait entraîner la conversion des terres forestières et la destruction d'au moins 2,02 millions d'hectares de forêt, soit 8 % de l'ensemble du couvert forestier national actuel.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il n'y a pas de garantie que les surfaces forestières actuelles pourront continuer à soutenir l'ensemble de la production forestière nationale, étant donné que la régénération naturelle proprement dite n'est pas toujours maîtrisée, et que de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'efficacité des techniques sylvicoles utilisées, qui n'ont pas encore accompli un cycle entier, entre 60 et 90 ans.

Ce cliché que présentent nos forêts, rend impératif le recours aux actions fortes et au développement des synergies avec d'autres acteurs institutionnels et privés, pour permettre à ces formations végétales de remplir durablement et efficacement leurs fonctions éco -systémique, biologique, socio-économique, environnementale, et culturelle.

Des efforts de mitigation des risques que je viens d'évoquer, ainsi que les nombreuses actions que mène déjà mon Département ministériel pour assurer la gestion durable des forêts, doivent être soutenues dans le cadre d'une approche inclusive et participative, par celles des populations qui sont gardiennes du patrimoine forestier, mais aussi, des acteurs du secteur privé, et en l'occurrence, des concessionnaires forestiers et des collectivités territoriales décentralisées.

C'est dans cette optique que le Ministère des Forêts et de la Faune a pris en 2016, deux mesures importantes, relatives aux obligations en matière de traitements sylvicoles dans les forêts permanentes, et au recadrage de l'exploitation des perches dans le domaine forestier non permanent.

La complexité de certaines actions en faveur du renouvellement de la ressource, nous amène inéluctablement à constater qu'une coordination des efforts au niveau national, voir sous-régional et des partenaires au développement, est indispensable pour assurer une réponse efficace aux nombreux défis liés à la préservation des forêts du Cameroun en particulier, et du Bassin du Congo en général. Cette démarche suggère également la mise en cohérence et la synergie des politiques et des programmes sectoriels, dans la perspective de disposer d'une vision stratégique intersectorielle, s'articulant autour de la mise en œuvre d'un « développement vert », qui garantisse la pérennité des services écosystémiques.

Je me réjouis à cet égard, de constater que de nombreuses sociétés forestières ont depuis quelques années, entrepris de leur propre initiative, des activités de reboisement d'espèces forestières de valeur, d'autres sont en cours d'adhésion par rapport à la vision que promeut le Ministère des Forêts et de la Faune par rapport aux traitements sylvicoles dans les forêts de production, afin d'en assurer la pérennité. Je tiens à les féliciter, en même temps que je les encourage à persévérer dans cette voie, ils trouveront auprès de mon Département ministériel, l'accompagnement dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs, à savoir, faire migrer progressivement la production de bois d'œuvre des forêts naturelles vers les forêts de plantation.

S'agissant des réserves forestières de production classées entre 1929 et 1947, et ayant servi de support aux plantations en régie de l'Etat, il va s'en dire que globalement, leur situation s'est manifestement aggravée à la suite du retrait de l'Etat des fonctions de reboisement dans les années 90, suivi de la dissolution de l'ex ONADEF. Leur gestion reste problématique, malgré les atouts dont elles regorgent.

Je voudrais à cet égard, au moment où mon collègue du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières et moi-même sommes entrain de prendre des mesures aptes à sécuriser définitivement les forêts du domaine permanent de l'Etat, lancer un vibrant appel en direction des gestionnaires des réserves forestières transférées, pour une prise de conscience effective, afin de mettre un terme à la spoliation des forêts domaniales, et de concourir à leur restauration au moyen du reboisement et de la régénération naturelle.

J'interpelle pour la circonstance, les Communes de Belabo et de Diang, ainsi que l'ANAFOR, à l'effet de faire des forêts domaniales respectivement de Deng Deng et de Bazzama, des fleurons en matière d'aménagement et de restauration forestière.

Ce n'est qu'à ce prix que notre pays pourra préserver son leadership au niveau du Bassin du Congo en matière de gestion forestière, et respecter ses engagements internationaux dans ce domaine.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'évènement qui nous réunit aujourd'hui revêt une importance capitale car, au-delà d'une simple opération ponctuelle de plantation d'arbres, il vise aussi et surtout, cet évènement, à sensibiliser les acteurs sociaux de tous bords, sur le phénomène de réchauffement climatique.

En effet, les changements climatiques sont reconnus comme étant l'une des conséquences de la pression croissante que l'humanité fait subir à l'environnement.

Le dépassement des limites écologiques et de la biocapacité due à une consommation effrénée des ressources naturelles et forestières en particulier, est à l'origine de l'augmentation des risques économiques et sociaux, des migrations de réfugiés climatiques, de nouvelles fractures entre le Nord et le Sud, et d'inégalités diverses. Cela se fait aux dépens de l'atmosphère et du climat, avec les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi aux dépens des ressources qui sous-tendent la production de la biomasse à savoir, la fertilité du sol, la biodiversité, le couvert forestier, etc.

La prise en compte de ces risques au niveau mondial, à travers la mise en place des politiques et des stratégies permettant de contrôler la demande et de préserver les actifs écologiques, ouvre la voie de la construction d'un avenir durable et prospère.

La promotion de « l'Economie verte » à travers la gestion durable de l'important capital naturel dont regorge le Cameroun, représente un atout pour la mise en œuvre des orientations des Conférences des Nations Unies sur le Climat (COP) à savoir :

- l'Accord de Paris du 12 décembre 2015, issu de la COP 21, qui fixe le cadre général des efforts à réaliser, ainsi que les objectifs à atteindre, en l'occurrence, ne pas dépasser 2°, voire 1,5° d'augmentation de la température globale terrestre à la fin du siècle. La déclinaison de cet objectif mondial au niveau du Cameroun vise la réduction de 32% de ses gaz à effet de serre d'ici 2035 ;
- les résolutions et recommandations des COP 22 de novembre 2016 à Marrakech au Maroc, COP23 de novembre 2017 à Bonn en Allemagne pour le compte des Iles FIJI, du « One Planet Summit » de décembre 2017 à Paris en France, qui ont respectivement précisé les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris ; assuré la mise en place des outils de la COP22 ; et tenté d'apporter de nouvelles réponses concrètes à la mobilisation de la finance pour lutter contre le changement climatique.
- La COP24 prévue en décembre 2018 à Katowice en Pologne, se chargera de finaliser les objectifs de la COP 23.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des actions en faveur du climat, le Cameroun s'est engagé à l'Initiative de restauration de 100 millions d'hectares de paysages forestiers dégradés en Afrique d'ici 2030 (AFR100), qui contribue au Bonn Challenge, en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'augmentation de la résilience des populations, l'atténuation face au changement climatique, etc.

Cet engagement a été pris en février 2017 par les Ministères en charge des forêts et de l'environnement auprès du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), à œuvrer d'ici 2030, pour la restauration d'une superficie estimée à 12 062 768 d'hectares de forêts.

A date, des actions importantes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'AFR100, il s'agit parmi les plus saillantes :

- de la réalisation par le Cabinet GOPA, de l'étude sur l'évaluation nationale des opportunités de restauration des paysages ;
- de la participation aux conférences régionales AFR100 ;
- de l'enclenchement du processus d'élaboration de la stratégie nationale de restauration des paysages, et des outils méthodologiques ;
- de la promotion de l'aménagement forestier, du reboisement et de la régénération forestière dans les domaines forestiers permanent et non permanent ;
- etc.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Un aperçu sur les statistiques en matière de reboisement permettent de relever que, les subventions du Fonds Spécial de Développement Forestier ainsi que le budget d'investissement public du Ministère des Forêts et de la Faune, ont permis d'octroyer de 2012 à 2017, pour ne cibler que ce segment, des financements de l'ordre de 4 603 513 000 FCFA pour les activités de reboisement, à près de 1 000 acteurs au rang desquels, les Communes, associations et Groupement d'Initiatives Communes, pour un objectif de plus de 4 000 000 d'arbres couvrant une superficie de 10 000 hectares, ce qui contribue à porter à ce jour, la superficie cumulée des plantations forestières à environ 30 000 hectares.

Si ces chiffres sont visiblement éloquentes et traduisent la volonté manifeste du Gouvernement de la République en faveur du renouvellement de la ressource, il n'en demeure pas moins que l'opérationnalisation des mesures engagées depuis 2006 interpelle quant à la timidité des résultats observés sur le terrain, qui situent le taux de réalisation des plantations à moins de 40 %, et le taux de réussite à environ 30 %.

M'adressant opportunément à l'ensemble des bénéficiaires des appuis, et à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités sylvicoles, je tiens à souligner que ces résultats, qui peuvent s'expliquer par la conjugaison d'un certain nombre de facteurs inhérents pour l'essentiel aux contraintes procédurales et à la faible capacitation technique des sylviculteurs, interpellent de manière plus pressante, quant au respect des

prescriptions techniques en matière de sylviculture, et à la qualité de l'utilisation des appuis financiers destinés au reboisement, qui constituent par ailleurs des deniers publics.

En ce qui concerne les activités de reboisement de l'année en cours, le Ministère des Forêts et de la Faune met à la disposition des acteurs de reboisement, des subventions d'un montant de 606 400 000 F.CFA, soit 556 400 000 F.CFA pour la réalisation de 1391 hectares de plantations forestières, correspondant à 556 400 arbres, et 50 millions F.CFA pour les opérations d'entretien sylvicole.

Ce montant somme toute insuffisant au regard des besoins en matière de reboisement, est réparti entre 64 acteurs institutionnels, dont 37 Communes sous convention provisoire de gestion des réserves forestières et périmètres de reboisement transférés, 16 Communes ordinaires, et 11 GIC et Associations.

Sur la base de l'échelle des besoins en terme de restauration des paysages, cette répartition prévoit plus de 40% des appuis financiers pour la partie septentrionale du pays, qui couvre les Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-nord, et 60% pour la partie méridionale, qui englobe les Régions du Centre, du Sud, de Est, du Littoral, de l'Ouest, du Sud-ouest, et du Nord-ouest.

Au terme de ce regard rétrospectif, critique et prospectif, je voudrais à présent m'adresser plus particulièrement aux Délégués Régionaux et Départementaux des Forêts et de la Faune.

Vous conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs les Délégués, que le constat fait plus haut, appelle de votre part, un sens aigu des responsabilités. Il vous invite, ce constat, à un renforcement du dispositif de suivi et de l'encadrement des bénéficiaires des appuis au reboisement, après les nombreux écueils relevés à la suite de l'adoption depuis 2014, de l'approche de décentralisation du processus d'allocation des appuis au reboisement au niveau régional.

Pour faire en sorte que les résultats attendus de la Campagne de Reboisement 2018 soient plus probants et significatifs que ceux des années précédentes, vous devez dorénavant et mieux que par le passé, orienter votre action entre autre, sur le respect des conditions d'éligibilité aux appuis, la professionnalisation du domaine de la sylviculture, le suivi organisationnel et technique, un contrôle financier plus rigoureux, et une implication plus soutenue, inclusive et coordonnée de l'ensemble des parties prenantes au reboisement.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour relever les défis que nous nous assignons dans le cadre de la Campagne nationale de reboisement 2018, il s'agit entre autre :

- de accompagnement du Cabinet sélectionné dans le cadre de l'élaboration du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF);
- de l'amélioration de l'efficacité dans la mise en œuvre des procédures d'attribution des subventions aux acteurs de reboisement ;

- de la systématisation des contrôles et du suivi permanents de la mise en œuvre des activités de reboisement sur le terrain ;
- de la lutte contre la distorsion des fonds alloués au reboisement par des poursuites en répression contre les acteurs convaincus de malversation ;
- de l'accélération par l'ANAFOR, du projet d'élaboration des normes/directives de reboisement, et de maturation du plan de valorisation du patrimoine forestier à elle transféré en gestion ;
- du suivi de la mise en œuvre de la Convention MINFOF-ANAFOR sur la production et la distribution des plants forestiers aux acteurs du reboisement bénéficiaires des appuis du FSDF pour le reboisement ;
- de l'encadrement de la filière de production de semences forestières nationales et importées ;
- de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, particulièrement, contre l'exploitation illégale ainsi que le commerce des perches ;
- de la mise en œuvre effective par la profession forestière, des dispositions de la Lettre-circulaire N°0086/L/MINFOF/CAB du 18 mai 2016 relative aux obligations en matière de traitements sylvicoles dans les forêts permanentes, et portant abrogation du TITRE III de la Circulaire N°2464/LC/MINEF/CAB du 16 juillet 2001 ;
- de l'accompagnement du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) dans le cadre de la mise en œuvre de son projet sylvicole dénommé : « *Restaurer autrement notre environnement à travers les plantations forestières* » ;
- de la coordination des efforts et recherche de synergie entre différentes catégories d'acteurs institutionnels et privés, notamment dans les domaines du partage de connaissance et de la recherche/développement ;
- de la recherche de financements additionnels auprès des partenaires au développement et des fonds internationaux pour soutenir le reboisement et le développement des plantations forestières ;
- de l'accélération du processus de sécurisation des réserves forestières et périmètres de reboisement, par l'obtention de titres fonciers ;
- etc.

Il vous revient *in fine*, de rappeler aux bénéficiaires des appuis financiers pour le reboisement, que les moyens mis à leur disposition constituent des deniers publics, qui doivent être considérés et gérés comme tels, avec en perspective, la mise en œuvre de la responsabilité personnelle en cas de malversation. Nous éviterons ainsi d'en arriver à des mises en demeure des acteurs du reboisement bénéficiaires des appuis, comme celles en cours d'instruction à l'encontre de ceux qui n'ont à ce jour produit aucun résultat sur le terrain.

C'est sur cette invite que je déclare solennellement lancée, la Campagne Nationale de Reboisement 2018.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION !